

## FICHE SST

L'article R. 4224-16 du Code du travail impose à l'employeur d'organiser les secours (lorsqu'une entreprise ne dispose pas d'infirmière à demeure), après avis du médecin du travail et en liaison avec les services de secours d'urgence. Cette situation implique la présence dans l'entreprise de salariés formés au secourisme et de préférence au Sauvetage Secourisme du Travail (SST).

L'article R. 4224-15 du Code du travail prévoit la formation obligatoire de secouristes dans chaque atelier où sont effectués des travaux dangereux et sur chaque chantier de 20 personnes au moins pendant plus de 15 jours où sont effectués des travaux dangereux.

### OBJECTIFS

- Protéger et prévenir d'un danger
- Examiner une victime
- Faire alerter et informer
- Secourir une victime

### PUBLIC CIBLE ET PREREQUIS

Toute personne souhaitant devenir Sauveteur Secouriste du Travail.

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation de Sauveteur Secouriste du Travail

### DUREE

14 heures

### MODALITES ET DELAIS D'ACCES

L'inscription est confirmée après validation du financement et vérification du dossier.

Le délai moyen d'accès est de 2 jours après validation du dossier complet.

SD Formation accompagne chaque candidat dans la constitution du dossier et les démarches de financement (France Travail, entreprise, mission locale, financement personnel).

### EFFECTIFS :

De 4 personnes minimum à 10 personnes maximum

### PROGRAMME DE LA FORMATION

Conforme à l'arrêté du 26 avril 2022.

#### Prévention :

- Cadre juridique et rôle du SST dans la prévention des risques.
- Contribution à la sécurité au travail et signalement des situations dangereuses.

#### Secourir :

- Protection, examen et alerte selon les procédures internes.

- Gestes de premiers secours face aux situations suivantes : saignement, étouffement, brûlure, malaise, plaie, inconscience, arrêt cardiaque, etc.
- Utilisation du défibrillateur et réanimation cardio-pulmonaire (RCP).

#### **Actualisation :**

- Adaptation aux risques spécifiques de l'entreprise et aux évolutions du programme national.

#### **MOYENS ET RESSOURCES PEDAGOGIQUES**

Chaque formateur dispose des supports pédagogiques numériques, des moyens techniques (défibrillateur automatisé externe de formation avec accessoires, mannequins avec peaux de visage individuelles - mannequin RCP adulte, mannequin RCP enfant, mannequin RCP nourrisson - divers matériels pour la réalisation des simulations, matériel d'entretien des mannequins et consommables...) et de l'équipement audiovisuel nécessaire. Un aide-mémoire « Sauvetage Secourisme du Travail » est remis à chaque stagiaire

#### **QUALIFICATIONS DU FORMATEUR**

Formateur titulaire du certificat de compétences de formateur SST à jour de formation continue

#### **MODALITES D'EVALUATION**

**Évaluation formative** : évaluation continue tout au long de la formation.

#### **Évaluation certificative** :

- ✓ Évaluation théorique : questionnement individuel à l'oral permettant de vérifier l'acquisition des connaissances relatives au rôle du SST, aux conduites à tenir et aux principes de prévention.
- ✓ Évaluation pratique : mises en situation simulées permettant d'apprécier la capacité du stagiaire à réaliser correctement les gestes de secours et à adopter une conduite adaptée face à une situation d'accident.

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des Sauveteurs Secouristes du Travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé « Grille de certification des compétences du SST » (formation initiale) et utilisés lors de chaque formation.

Un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré aux candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives.

Dans le cas où un candidat ne peut mettre en œuvre, pour des raisons d'aptitudes physiques, l'ensemble des compétences attendues de la part d'un SST, il se verra délivrer une attestation de suivi de la formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale de tous les stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

#### **ACCESSIBILITE HANDICAP**

Pour les personnes en situation de handicap, un accompagnement spécifique peut être engagé pour faciliter leur parcours.

Pour plus d'information, se rapprocher de notre référente Handicap : **Mme Enyonam Ophélie AMEHO**

**REFERENT PEDAGOGIQUE**

A préciser